

Interpellation sur les déchets verts ABP et communication communale introduite par Mr LUAHABI Ismaël, Conseiller communal LB

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

À partir du **23 mars 2026**, Agence Bruxelles-Propreté a décidé de **réduire la fréquence de collecte des déchets de jardin**, passant d'un ramassage hebdomadaire à une collecte **toutes les deux semaines**.

Cette décision, qui impacte directement le quotidien des habitants, soulève plusieurs interrogations et préoccupations. En effet, à l'approche de la période printanière, propice à l'entretien des jardins, cette diminution de fréquence pourrait entraîner :

- une augmentation du volume de déchets verts stockés à domicile,
- des difficultés pour certains ménages ne disposant pas de solutions alternatives,
- et un risque accru de dépôts clandestins dans l'espace public.

Dès lors, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. **Quelle communication a été mise en place**, par la commune pour relayer celle de Agence Bruxelles-Propreté en vue d'informer clairement les citoyens de ce changement ?
2. **Des mesures d'accompagnement sont-elles envisagées** pour aider les habitants à s'adapter ?
3. La commune a-t-elle **évalué les impacts potentiels** de cette mesure sur la propreté publique, notamment en matière de dépôts sauvages ?
4. Existe-t-il une **concertation avec Agence Bruxelles-Propreté** afin d'adapter, si nécessaire, le dispositif en fonction des réalités locales ?

Je vous remercie pour vos réponses.